

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
À LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINTE
DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

PORTANT SUR LE PROJET
D'IMPLANTATION D'UN TERMINAL MÉTHANIER
PAR LE CONSORTIUM ÉNERGIE CACOUNA
FORMÉ DE PETRO-Canada ET DE TRANS Canada PIPELINES
DANS LE PORT DE MER DE GROS-CACOUNA

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR FRANÇOIS ROCHON

JUIN 2006

Préambule

Je désire remercier l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour l'enveloppe financière de 100 000 \$ qu'elle a mise à la disponibilité des organismes en vue de présenter une contre expertise aux données fournies par le promoteur. Cette enveloppe financière est primordiale en démocratie parce qu'elle permet aux organismes bénévoles de pouvoir présenter de bons dossiers face aux promoteurs qui souvent, peuvent compter sur des sommes d'argent démesurées pour présenter leur projet.

La demande de financement que j'ai élaborée avec quelques membres de Vision Cacouna a permis à l'organisme de pouvoir compter sur une aide financière de 29 000 \$. Le demande de financement contenait pas moins de vingt pages comme telle! Si on inclut les annexes, le dossier présenté à l'Agence totalisait 55 pages. Je suis heureux de constater que le comité indépendant formé pour analyser les demandes d'aide financière a vraiment constaté la qualité de notre dossier et a pris une décision objective quant à l'attribution des fonds. J'ai travaillé très fort sur cette demande et ce fût une belle récompense lorsque nous avons appris le montant qui nous était alloué.

C'est agréable de savoir qu'il y a encore dans ce monde et pas trop loin d'ici, des organismes qui se fient à la qualité des dossiers et au sérieux des documents présentés. MERCI!

1- PRÉSENTATION

Bonjour,

Je m'appelle François Rochon et j'habite le village de Cacouna depuis 2002, soit depuis quatre ans. Je demeure sur la rue de la Grève. Je demeure depuis plus de 15 ans dans le Bas-Saint-Laurent.

Je possède un baccalauréat en urbanisme et un certificat universitaire presque terminé en sciences de l'environnement.

Je possède plus de 15 années d'expériences dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du développement régional.

2- DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Je reconnais que le fait d'avoir adopté un règlement qui détermine le type de projet qui est assujéti au processus du BAPE est une excellente chose.

Toutefois, il est étrange de constater que le projet de terminal méthanier qui fait l'objet de la présente audience publique n'inclut pas le tracé projeté du gazoduc. Il s'agit pour moi du même projet et l'un ne va pas sans l'autre! Advenant le cas où le gouvernement donne le feu vert au projet de terminal méthanier suite aux audiences du BAPE, il deviendra alors impossible au gouvernement de refuser le tracé du gazoduc qui sera débattu ultérieurement. Il faut bien comprendre que le gaz naturel ne pourra demeurer indéfiniment dans les réservoirs. Le gaz naturel se devra d'être écoulé des réservoirs vers le gazoduc. Le fait de dissocier le projet de terminal méthanier du gazoduc place le gouvernement et le public dans une situation vulnérable. Il est clair que le gouvernement va dire oui au gazoduc si la réponse au projet de terminal méthanier est positive. Et il est d'autant plus facile de dire oui au projet de terminal méthanier si le tracé de gazoduc n'est pas compris dans l'actuel processus. Cette façon de faire affecte sérieusement la crédibilité des audiences publiques.

Il faut bien comprendre qu'une bonne partie de la population peut être récalcitrante et inquiète du projet de gazoduc et elle ne s'est pas encore manifestée!. Cette population qui demeure entre Cacouna et Saint-Nicolas, terminus actuel du gazoduc québécois, devra accepter de vivre avec une infrastructure de gazoduc à proximité de sa propriété, de son logement et de sa chambre à coucher. Or, il arrive fréquemment des accidents reliés aux réseaux de gazoduc. On vient ainsi de perdre la participation d'une bonne partie de la population, qui ne sera touchée que par le gazoduc...Pourtant, la participation du public constitue le premier objectif des audiences publiques! Il faut aussi mentionner qu'une personne ou qu'un groupe de personnes ne peut pas penser à poser toutes les questions ou encore connaître toutes les réponses. Les personnes qui viendront témoigner lors des audiences publiques portant sur le gazoduc poseront peut-être une question ou porteront peut-être une réflexion ou un commentaire qui aurait pu faire jaillir une nouvelle question chez un individu venu davantage pour parler du port méthanier lui-même. Autrement dit, la participation du public amène une plus grande participation du public et plus il y a de monde qui participe aux audiences, plus il y a de questions et ainsi, on obtient un meilleur débat, une meilleure réflexion sur l'ensemble du projet.

Malheureusement, en acceptant le projet de port méthanier sans le tracé du gazoduc, le processus des audiences publiques vient d'être sérieusement hypothéqué. On aura droit à deux audiences au lieu d'une, mais on ne pourra traiter du premier sujet discuté lors de la première audience publique dans la seconde audience publique et vice-versa. Et pendant tout ce temps, c'est l'argent du grand public qui défraie le coût des audiences et on nous parle de coupures budgétaires et de réingénierie de l'État!

En intégrant les deux projets ensemble, nous aurions eu droit à une vision globale, ce qui s'avère être un des principes fondamental du développement durable. Le proverbe «Penser globalement, agir localement» ne provient-il pas des premiers balbutiements du concept de développement durable?

Il en va de même pour le fait de tenir séparément des audiences publiques sur les autres projets de terminaux méthaniers actuellement envisagés au Québec (Rabaska à Lévis et Grande Anse au Saguenay). Il aurait été plus sage et responsable de tenir les audiences publiques des projets simultanément, surtout dans le cas de Rabaska et d'Énergie Cacouna puisqu'ils ont été présentés à peu près dans les mêmes dates.

Il est clair que les audiences publiques du BAPE sont actuellement incomplètes car elles n'intègrent que le projet de terminal méthanier et qu'elles ne font pas du tout référence au projet de gazoduc qui suivra.

Le fait que les commissaires ne soient pas indépendants du gouvernement met aussi en doute le processus d'objectivité. La loi est ainsi faite et je ne suis pas ici pour parler de cette constatation.

Recommandations

- 1-) Que le gouvernement retarde sa prise de position dans le dossier du terminal méthanier de Gros-Cacouna tant et aussi longtemps que le tracé du gazoduc ne soit pas connu et que le processus des audiences publiques relié au gazoduc ne soit pas terminé**
- 2-) Que le gouvernement intègre le projet de terminal méthanier dans les prochaines audiences qui se tiendront sur le tracé du gazoduc**

3- LA JUSTIFICATION DU PROJET

3.1 Un marché inconnu

Le fait que le gazoduc ne soit pas inclus fait en sorte qu'on ne peut savoir où le gaz naturel sera acheminé. Quel marché visons-nous? Impossible de le savoir! La région immédiate, le Québec, l'Ontario, les États-Unis. Le promoteur a toujours mentionné que le Québec et l'Ontario seraient les principaux marchés... Toutefois, le nom des États-Unis revient de plus en plus. Surtout avec la récente adoption de la Stratégie énergétique du gouvernement du Québec qui entend favoriser l'exportation du gaz naturel vers les États-Unis. «Pleins gaz sur l'exportation» comme le mentionnait la page couverture du Soleil du _____ dernier.

3.2 Une demande en gaz naturel surestimée?

Lors des premiers mois qui suivirent la présentation officielle du projet de port méthanier de Gros-Cacouna, le consortium Pétro-Canada et Trans Canada Pipelines mentionnait que

la demande en gaz naturel au Québec devait augmenter au cours des prochaines années notamment par la consommation industrielle et par la production d'électricité.

Force est de constater que la production d'électricité à partir du gaz naturel n'a pas connu de grands développements depuis l'annonce du projet présenté par le promoteur. Le projet du Suroît a aussi constitué une mauvaise presse pour ce type de projet et il est loin d'être certain que le Québec produise de l'électricité à partir du gaz naturel. Les hypothèses avancées par le promoteur sur la demande d'énergie au Québec sont discutables.

3.3 De nombreux projets pour des marchés semblables ou identiques?

Il y a actuellement de nombreux projets de ports méthaniers en cours. Certains sont en phase de construction, d'autres sont actuellement sous analyse et enfin, quelques projets sont à leur état embryonnaire. Tous ces projets de ports méthaniers visent potentiellement les mêmes marchés ou du moins, des marchés situés dans les mêmes régions. Les maritimes, le Québec, l'Ontario, le nord-est des Etats-Unis et les états du centre nord des Etats-Unis. Le projet Canaport de Saint-John au Nouveau-Brunswick qui est en construction pourrait très bien concurrencer directement le même marché que Petro-Canada et Trans-Canada Pipelines mettant ainsi en péril ce dernier projet.

Des études, des analyses et la consultation d'experts dans ce domaine se doivent d'être effectuées par le gouvernement du Québec avant d'autoriser le projet concerné.

3.4 L'industrie du gaz naturel vers une désapprobation sociale

Parmi les raisons d'être du projet, le promoteur mentionne à la page 1-21 de son étude d'impact que l'industrie du gaz naturel constitue un facteur d'acceptation environnementale croissante comme source d'énergie et les avantages économiques pour la région et la collectivité locale.

Je tiens à mentionner que l'industrie du gaz naturel n'est pas tellement bien vue en matière environnementale puisque le réchauffement de la planète est en partie causé par l'utilisation du gaz naturel. Le réchauffement de la planète causé par les gaz à effet de serre constitue l'un, sinon le plus gros enjeu environnemental que la planète et les sociétés ont à faire face actuellement. Même ici, dans la région, on commence à lier le phénomène inquiétant d'érosion des berges au réchauffement de la planète. Que dire de l'élévation du niveau de l'eau, des risques d'inondations plus élevés et dans des zones beaucoup plus étendues, des conséquences du réchauffement de l'eau sur les mammifères marins, et enfin des perturbations que subira la chaîne trophique qui modifiera tôt ou tard, l'alimentation de toute la hiérarchie des différentes espèces, incluant l'espèce humaine! Les plantes, les batraciens, les insectes, les mammifères herbivores et carnivores, les poissons, les oiseaux, les reptiles risquent tôt ou tard de subir les contrecoups du réchauffement planétaire. Puis, au bout de toute cette chaîne alimentaire, l'être humain! L'industrie du gaz naturel comme facteur d'acceptation

environnementale, voilà une autre phrase lancée à l'aveuglette par le promoteur...et là, je suis poli dans mon commentaire!

Tout le monde riait il y a 20 ans quand un scientifique parlait des changements climatiques...du réchauffement de la planète...Aujourd'hui, c'est un fait accompli et c'est le sujet de l'heure! 20 ans, ça nous rapporte en 1985... Ce n'est pas si loin que ça. Et les ténors du OUI pensent à leurs enfants et à leurs petits enfants qui iront travailler au port méthanier... Personne ne sait où nous serons dans 20 ans! Il faudrait peut-être commencer à aller dans la bonne direction parce que la planète ne pourra tolérer encore longtemps toutes les bêtises et les niaiseries que nous lui faisons subir! Et si la planète se porte mal, nous aussi, on va se porter mal!

Par ailleurs, les avantages économiques pour la région ne sont pas encore véritablement connus et là, je pense au fait que la région puisse être desservie par le gaz naturel. Deux ans après l'annonce du projet en septembre 2004, le promoteur n'est toujours pas en mesure de nous dire si que la région de Cacouna et des environs sera desservie en gaz naturel. Pourtant, cette question a été adressée à plusieurs reprises et plusieurs individus, organismes et de municipalités croient en cette possibilité. Mais nous ne savons toujours rien à ce niveau. Gaz Metro, distributeur officiel du gaz naturel au Québec n'a toujours pas donné le feu vert sur ce point. Nous sommes en pleine expectative. Tantôt, on nous dit que oui, tantôt on entend dire que le volume de la région n'est pas suffisant pour la desservir...

3.5 Des activités industrielles légères au port de mer

Parmi les autres arguments, il est aussi mentionné dans les tableau 2.1-3 et 2.1-4 que le site visé renferme déjà des activités industrielles. Quelques autres organismes appuyant le projet affirment aussi que l'endroit visé est déjà fortement perturbé. Les activités actuellement présentes au port de mer s'associent davantage à des activités de commerce de gros ou encore à des activités industrielles légères ou modérées. Il convient de préciser que le projet de port méthanier avec toutes ces installations et surtout, tous ces impacts majeurs et ces risques importants au niveau de la sécurité (explosion possible, fumée, odeurs, etc.) constitue une activité industrielle lourde qui n'est pas présente actuellement sur le site. Ce projet constitue une modification majeure de l'utilisation du sol actuelle. On ne peut comparer «avant et après» le projet. C'est le jour et la nuit! Le milieu n'est pas perturbé de façon importante et des efforts pourraient être faits pour améliorer l'aspect esthétique du secteur.

3.6 Une réglementation d'urbanisme autorisant le gazoduc mais pas l'industrie lourde!

Bien que ça fait environ six mois que j'ai consulté le règlement de zonage de la municipalité de Cacouna, celui-ci ne permet pas actuellement ce type de projet dans le secteur du port de mer. Pourtant, la municipalité de Cacouna affirme le contraire dans son mémoire. En tout cas, selon mon interprétation et en prenant connaissance du mémoire de la municipalité, je suis à peu près certain à 90% que la municipalité ne donne pas l'heure juste à la Commission du BAPE en affirmant une telle déclaration. Oui, le règlement permet la distribution du gaz naturel dans la zone en question mais celui-ci

reste muet au chapitre de l'industrie lourde et du type d'installation prévu dans le port de mer. À titre d'exemple, une usine d'azote, un bâtiment de compresseurs d'évaporation des gaz, des bâtiments de SCV, des cheminées, des colonnes de distillation, un méthanier, des réservoirs peuvent-ils faire partie du groupe d'usage relié à la distribution de gaz naturel tel que définis dans le règlement de zonage? La réponse est NON. Les installations précédentes font partie du groupe d'usages de type «Industriel lourd» et ce n'est pas permis actuellement. Si les gazoduc et les conduites d'alimentation en gaz naturel sont permises dans la zone, il n'en demeure pas moins que les installations reliées au port méthanier ne sont pas autorisées dans ladite zone. Au cas où la Commission douterait de mon interprétation, je suggère à Commission de demander un avis juridique à une firme indépendante, non impliquée de quelque façon que ce soit au présent dossier.

Certains diront que nous sommes sur des terrains du gouvernement fédéral et que le projet de schéma d'aménagement révisé adopté en 2004 ou 2005 de la MRC de Rivière-du-Loup prévoit ce type de projet et que ces deux autorités ont préséance. C'est vrai en ce qui concerne les terrains du gouvernement fédéral. Toutefois, en ce qui concerne le schéma d'aménagement révisé de la MRC, il n'est pas encore en vigueur et n'a donc pas d'effet présentement sur la réglementation d'urbanisme de la municipalité. Et si nous étions sur des terrains privés par exemple et que la réglementation d'urbanisme de la municipalité serait la même qu'actuellement, et bien les citoyens de la zone concernée et des zones contiguës pourraient faire avorter le projet en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur les élections et référendum. En effet, pour permettre la réalisation du projet, la municipalité devrait alors modifier son règlement de zonage et les citoyens des zones concernées pourraient se prononcer sur la tenue d'un référendum et au bout du compte, faire reporter ce projet aux calendres grecques.

Donc, lorsque les gens disent qu'il s'agit d'une zone industrielle, il faut nuancer «industrie légère ou modérée» et «industrie lourde». Actuellement, les activités présentes au port de mer ne s'apparentent pas à de l'industrie lourde contrairement à un port méthanier, qui lui, avec ses composantes, constitue une activité industrielle lourde.

4- LES RETOMBÉES ET LES IMPACTS ASSOCIÉS À L'EXPLOITATION

4.1: LES IMPACTS VISUELS ET LE PAYSAGE

La question du paysage et des impacts visuels est discutée au chapitre 7 de l'étude d'impact, plus précisément à la section 7.2.4 comprise entre les pages 7-18 et 7-22 et surtout à la section 7.6 qui s'étend à partir de la page 7-88 jusqu'à la page 7-102 si on ne tient pas compte de la sous-section traitant de la lumière ambiante.

La première lacune de l'étude d'impact, et elle s'avère être majeure, dans ce cas-ci, c'est qu'elle ne contient aucune photographie, reproduction ou maquette, virtuelle ou réelle des impacts visuels qui découleront du projet et ce, tant pour la phase de construction que pour la phase d'exploitation. Les commissaires du BAPE, le BAPE, le ministre du

Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et enfin, le gouvernement lui-même se doivent d'exiger des explications et des précisions beaucoup plus complètes et sérieuses à cet égard de la part du promoteur.

À la page 7-93 du document, le consultant engagé par le promoteur mentionne avec raison que les principaux impacts se dérouleront durant la phase d'exploitation, phase qui durera autour de 40 ans! Il est vrai que la phase de construction occasionnera des impacts sérieux au niveau du paysage mais je reconnais que le consultant a été honnête de mentionner que la phase d'exploitation sera celle où les dommages seront plus importants. Et cette phase, doit-on le rappeler, durera pour environ 40 ans, soit jusqu'à 2050. Il est capital qu'une esquisse visuelle à l'échelle présentant tous les bâtiments, toutes les installations et toutes les infrastructures puisse être présentée au public et au gouvernement afin que nous sachions exactement à quoi on a affaire. Il faudra aussi pouvoir comparer le projet avec la situation qui prévaut actuellement.

La page 7-93 énumère l'ensemble des installations qui devront être présentes sur place. Et elles sont nombreuses! Actuellement, le port de mer de Gros-Cacouna compte huit bâtiments, hangars et entrepôts. Le projet de port méthanier compte à lui seul 17 bâtiments et installations. Il faut aussi préciser que l'étude d'impact reste très vague à la page 7-93 en ne précisant pas exactement le nombre de bâtiments nécessaires pour les pompes et le SCV. Trans Canada Pipeline et Petro-Canada informent le gouvernement et le public que «des bâtiments de pompes de 13 mètres par 31 mètres par 11 mètres de hauteur et des bâtiments de SCV de 25 mètres sur 55 mètres par 13 mètres de hauteur» seront nécessaires et ce, sans préciser de chiffre précis!! Combien de bâtiments seront nécessaires? Deux, trois, vingt-cinq???

Il convient de rappeler que le gazoduc et surtout, les conduites nécessaires pour relier les réservoirs au gazoduc ne sont pas incluses dans l'actuelle étude d'impact. On ne sait rien de ces conduites qui risquent de venir altérer sérieusement le décor et le paysage. En tout cas, des visites sur des sites Internet nous présentant des ports méthaniers ne sont guère rassurantes.

Actuellement, le port de mer compte huit (8) installations et bâtiments implantés de façon permanente. Voici maintenant les 17 bâtiments et installations énumérés à la page 7-93 et qui viendront s'ajouter à ceux existants :

1. deux réservoirs de GNL de 79 m de diamètre et de 50 m de haut;
2. des bâtiments (sans préciser combien!!!) de pompes de 13 m sur 31 m et de 11 m de haut;
3. des bâtiments (sans préciser le nombre!!!) de SCV de 25 m sur 55 m et de 13 m de haut;
4. un bâtiment de compresseurs de gaz d'évaporation de 16 m sur 43 m et de et de 12 m de haut;
5. un bâtiment d'administration, d'entretien et d'entreposage de 30 m sur 60 m et de 8 m de haut;
6. un bâtiment de commande et de services de 10 m sur 40 m et de 4 m de haut;

7. un bâtiment de services de 5 m sur 10 m et de 4 m de haut;
8. un centre de commande principale de 8 m sur 15 m et de 4 m de haut;
9. deux cheminées de 22 m de haut chacune;
10. un pylône électrique d'une hauteur comprise entre 25 m et 30 m;
11. deux colonnes de distillation de 2,6 m sur 2,6 m et 27 m de haut;
12. une usine d'azote de 20 m sur 43 m et de 7,5 m de haut;
13. une jetée sur chevalets s'avancant dans le fleuve sur une longueur approximative de 400 mètres avec un poste d'amarrage de 450 m de long environ (la jetée soutient des bras de déchargement de 30 m de haut); et
14. un méthanier d'une capacité comprise entre 70 000 et 216 000 mètres cubes de GNL et d'une longueur comprise entre 285 m et 337 m.

Ça commence à faire du bâtiment et on ne possède rien pour évaluer l'ampleur sur le paysage! On ne sait même pas à quoi serviront tous ces bâtiments (à moins que ce ne soit dit ailleurs dans l'étude d'impact).

Le tableau qui suit dresse un comparatif de la situation qui prévaut aujourd'hui avec celle qui pourrait survenir si le projet se réalisait. Les consultants spécialisés au niveau des paysages vous diront tous qu'il est essentiel de bien caractériser le territoire avant d'effectuer une intervention quelconque dans un milieu, il s'agit en fait d'une condition *sine qua none*. Je suis informé qu'un mémoire présentant une certaine caractérisation a été déposé à la Commission. C'est déjà un début. De mon côté, je ne produis ici qu'un simple inventaire. Néanmoins, cette responsabilité revient au promoteur et à moins que je ne me trompe, elle n'a pas été effectuée.

Il convient de rappeler que la jetée et le méthanier ne sont pas inclus dans le tableau. Le méthanier dont nous ne savons à peu près rien si on se fie aux données fournies par le promoteur sauf la fait qu'il mesurera entre 285 mètres et 337 mètres! Ce méthanier va certainement constituer un obstacle majeur à la qualité visuelle vers le fleuve. Une fois amarré, le méthanier va modifier substantiellement la perspective vers les montagnes de Charlevoix. Non seulement, nous ne verrons plus le fleuve, mais probablement que nous ne verrons plus les montagnes de l'autre rive à partir de la rue de la Grève! Un dépliant fourni par Vision Cacouna ainsi que d'autres sites Internet de projets de ports méthaniers nous présentent des navires-citernes regroupant quatre immenses dômes remplis de gaz naturel liquéfié. Ces navires surplombent ou plutôt écrasent des édifices de quatre et cinq étages. Nous pouvons penser que la hauteur de ces gigantesques navires frôlent les neuf et dix étages, ce qui revient à 33 mètres environ. Spectacle assez inquiétant d'autant plus qu'il s'étend sur 300 mètres de long!!!

| | Situation actuelle | Projet de port méthanier | TOTAL | Commentaires |
|--|---------------------------|--|----------------------|--|
| Nombre de bâtiments et d'installations | 8 | 17 ¹ | 25 | - Le projet comprend deux fois plus de bâtiments qu'actuellement - En considérant les bâtiments actuels, on triplera le nombre de bâtiments au port de mer |
| Superficie occupée | 5 039 mètres carrés | 19 570 mètres carrés ² | 24 609 mètres carrés | -Le projet occupe quatre fois plus de terrain que les activités actuelles - En considérant les bâtiments actuels, on quintuple la superficie occupée actuellement |
| Hauteur des plus hautes installations | 1 cimenterie de 50 mètres | - 2 réservoirs de 50 m - 2 colonnes de distillation de 27 m - Un pylône de 27 m - 2 cheminées de 22 m | | Hauteur cumulative de 225 mètres avec le projet de port méthanier comparativement à 50 mètres actuellement (4,5 fois supérieure) |
| Nombre de bâtiments entre 11 et 13 m | 0 | 5 ³ | | |
| Nombre de bâtiments de 10 m | 2 | 0 | | |
| Nombre de bâtiments entre 7 et 9,9 m | 0 | 2 | | |
| Bâtiments de 5 à 6,9 mètres et plus | 1 | 0 | | |
| Bâtiments de 4 mètres et moins | 4 | 3 | | |
| Hauteur cumulative | 90 m | 300 m | | La hauteur cumulative de tous les bâtiments reliés au port méthanier est de 3,33 fois supérieure à la hauteur cumulative de tous les bâtiments actuels |

Le gazoduc ainsi que les conduites reliant les installations au gazoduc ne sont pas non plus comprises dans l'étude d'impact, ce qui vient encore une fois minimiser l'impact d'un tel projet et vient encore démontrer la nécessité d'intégrer le projet de port méthanier et du gazoduc dans la même étude d'impact. Quand on voit des sites Internet de ports méthaniers, on voit de nombreuses conduites métalliques à quelques mètres du sol et non enfouies. Des précisions sont à obtenir de ce côté. Aurons-nous ce type de

¹ Deux bâtiments de pompes et deux bâtiments de SCV sont prévus étant donné que l'étude d'impact mentionne qu'il y aura des bâtiments prévus pour ce type d'installation. Par contre, le méthanier n'est pas inclus dans le tableau.

² La superficie de la cimenterie est soustraite.

³ Voir note 1 ci-dessus.

conduites métalliques à Cacouna et est-ce-que ces conduites servent à relier les installations et le gazoduc et qu'il est par conséquent inévitable qu'elles soient visibles? Toujours des questions sans réponses et que je pose depuis juin 2005!

À la page 7-86 du rapport, le promoteur stipule que «**Le plus grand impact visuel du projet se fera sentir par les résidences situées le long des rives nord-ouest de Gros-Cacouna** et le long du fleuve Saint-Laurent. Les autres zones du village et de la paroisse ne subiront **qu'un impact visuel faible**, ce qui veut dire qu'en général, l'aménagement sera caché, ou bien le projet sera pratiquement invisible».

Plus loin, dans le tableau 7.6-2 à la page 7-96, on mentionne que l'intensité de l'impact sur le point de vue à partir des chalets en bordure de la rive dans le village sera **faible**. **Ce paragraphe m'apparaît en contradiction avec le précédent parce qu'on parle du même endroit!**

Le projet comptera deux fois plus d'installations que celles présentes actuellement au port de mer et elles occuperont quatre fois de superficie au sol que celles existantes actuellement! Il y aura beaucoup d'installations ayant une hauteur appréciable de 20 mètres et plus et visibles de loin comparativement à la situation actuelle. En fait, c'est du sept contre un!

Je crois que l'impact visuel d'un tel projet va être beaucoup plus considérable que ce que prétend le promoteur. De plus, je trouve qu'on parle beaucoup de la méthode d'analyse, du degré de certitude des prévisions et de la classification des impacts. Le lecteur se perd dans tout le texte et finit par croire que les impacts sont minimes, faibles, nuls, légers, etc. **En lisant l'étude d'impact, on arrive très vite au fait que les impacts seront faibles. Pourtant, il manque beaucoup de substances et le promoteur arrive très rapidement à la conclusion.**

L'endroit est beaucoup moins perturbé que le laisse croire certains organismes. Avec un peu d'aménagement paysager, la qualité du paysage pourrait nettement s'améliorer. L'argument qui stipule que le projet pourrait bien s'insérer dans ce milieu déjà perturbé ne tient pas la route selon moi.

Une véritable caractérisation de l'utilisation actuelle du site et du secteur est absente. La maquette de la page 1-42, qui d'ailleurs aurait dû être insérée dans la section traitant de l'impact sur le paysage ainsi que les figures 1.1-2 et 7.6-2 sont insuffisantes, incomplètes et nettement inappropriées pour que nous puissions nous faire une idée précise du projet sur le plan visuel.

En route vers une industrialisation lourde...de conséquences!

Dans le même ordre d'idées, il s'avère capital de spécifier qu'il faudra s'attendre à une défiguration profonde et pratiquement irréversible du paysage dans le secteur non seulement à cause du port méthanier lui-même et des conduites reliant le gazoduc mais surtout en raison de la venue potentielle d'industries extrêmement lourdes. Et la municipalité ne pourra les empêcher car la réglementation d'urbanisme permettra alors ce

type d'activité. Si le gouvernement donne son aval au projet, il faudra donc s'attendre à une industrialisation lourde dans le secteur. Déjà, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques du Canada mentionne à la page deux de son mémoire contenant trois pages que «Étant donné le potentiel diversifié d'un terminal méthanier, il est souhaitable que le secteur manufacturier incluant l'industrie pétrochimique ait un accès à ce port pour approvisionner en gaz naturel et en GNL les opérations des industries pétrochimiques et des industries manufacturières situées au Québec tout en offrant à des producteurs étrangers la possibilité d'une porte d'entrée pour l'Amérique».

En donnant le feu vert au projet de port méthanier, le gouvernement risque sérieusement d'encourager l'industrialisation extrêmement lourde du secteur, ce qui viendra déstructurer considérablement le paysage sans parler de l'environnement naturel et marin et du potentiel récréo-touristique.

Des mesures d'atténuation superflues et minimales

Concernant les mesures d'atténuation spécifiques liées aux ressources visuelles du paysage, le tableau 7.6-1 de la page 7-89 fait notamment ressortir les éléments suivants :

| Impact potentiel | Mesure d'atténuation |
|---|---|
| Phase de construction | |
| Impact visuel de l'activité de construction | De la machinerie propre et bien entretenue sera utilisée et les plates-formes et échafaudages utilisés pour la construction de mêmes que les zones administratives seront maintenues propres et ordonnées |
| Impact visuel des débris de construction | Les matériaux de construction ne resteront pas entassés pendant de longues périodes sur le site. Les déchets du chantier du projet seront évacués rapidement. |
| Phase d'exploitation | |
| Impact visuel des réservoirs | Les réservoirs seront entretenus de manière à conserver une couleur grise qui s'harmonisera au paysage |
| Impact visuel de bâtiments | Les bâtiments ne seront pas plus gros que nécessaire. Une combinaison de couleurs constante sera utilisée afin de renforcer la sensation de continuité |
| Impact visuel du site du terminal | Veiller à l'entretien en permanence des bâtiments et des infrastructures; enlever les ordures du site et effectuer un aménagement approprié des zones couvertes de végétation sur le site du terminal |

Je vous laisse tirer vos propres conclusions sur les mesures d'atténuation! La grande majorité des mesures proposées consiste à des règles minimales d'hygiène publique et

d'entretien normal! Ça ne fait pas sérieux! Elles ne constituent pas en soi des mesures d'atténuation! Un effort beaucoup plus considérable aurait dû être consacré à l'aménagement paysager du site et tout cela aurait pu être présenté sous forme de maquette, de reproduction virtuelle en 3 D, etc.

Par ailleurs, des citoyens ont déjà mentionné lors de la rencontre publique d'information du 13 juin 2005 que la question de la couleur grise sur les réservoirs consistait plutôt à une norme américaine visant une protection contre les attaques de terroristes!!!

La consultation d'experts en matière de paysages

J'ai communiqué par courrier électronique avec une firme spécialisée en paysage et au niveau des impacts visuels afin d'obtenir leur expertise en matière des impacts visuels du projet. La firme exigeait des frais d'honoraires se chiffrant autour de 12 000 \$ et n'a malheureusement pas été retenue.

Voici donc des extraits des conversations écrites que j'ai eues avec M. Michel Fontaine, Président de Médialand inc. et architecte-paysagiste possédant plus de vingt années d'expérience dans le domaine de la réhabilitation de sites. Les conversations officielles sont jointes en annexe.

Courriel du 15 juin 2005 :

«Ce fameux projet de port méthanier a fait couler beaucoup d'encre et n'a pas fini d'en faire couler. Il y a eu déjà des études présentées et il y en aura encore de très nombreuses sans compter les mémoires du BAPE. **C'est précisément dans des cas comme le vôtre que les simulations visuelles jouent un rôle primordial. C'est vraiment lors d'audiences publiques que la simulation visuelle permet de synthétiser au maximum l'information. À ce moment là, on peut vraiment dire qu'une image vaut mille mots et j'ajouterais qu'une animation vaut bien des mémoires.**

Je planifie des remises en état de site avant, pendant et après extraction depuis une vingtaine d'années. Nous produisons toujours des simulations visuelles présentant l'état des lieux avant les travaux, l'état des lieux au cours de l'avancement des travaux en différentes phases puis l'état final des lieux. La simulation animée permet de vraiment se déplacer sur le territoire, se positionner à différents endroits puis d'évaluer les impacts visuels du projet.

De plus, la maquette virtuelle que nous montons pour faire des animations permet de supporter de l'information. L'image peut donc devenir un support à une base de données.

En feuilletant l'information disponible sur le projet, j'ai vu dans un reportage de radio-Canada qu'il y a déjà une simulation visuelle de faite. C'est probablement le promoteur Gaz-Métro et Trans-canada qui a fait cette petite simulation. **Elle ne semble pas être contextuelle.** Il vous faudrait une maquette contextuelle qui présenterait toute la région incluant Cacouna. Il est certain que les analyses d'impacts visuels sont nécessaires mais vous aurez de nombreux spécialistes, architectes-paysagistes qui monteront des dossiers pour les ministères et les promoteurs. Nous pouvons aussi faire ce travail. Ils pourront

argumenter sur les pour et les contre mais permettez-moi de dire par expérience, que lorsqu'on montre sur un écran grand comme un mur, une image dont tout le monde reconnaît le contexte environnant avec le projet inséré tel qu'il sera, cela reste en tête et peu importe les arguments des études, l'image parle toujours plus fort

Courriel du 25 août 2005 :

«J'ai aussi hier rapidement passé à travers l'Évaluation des impacts sur le milieu humain produite en partie par Golder. On y retrouve bien des tableaux et organigrammes mais une seule image de piètre qualité. On mentionne dans cette étude tous les bâtiments qui seront implantés. Il y en a plusieurs et il nous faut absolument créer une image de ce projet que je n'ai pas encore vu. Vous avez assurément vu quelques images de ce projet, non??

«Peut-être ai-je surévalué le temps nécessaire, mais il faut un professionnel senior pour faire le suivi, faire une lecture critique des rapports, soulever des questions et des argumentations. **Il faudrait idéalement aussi produire une maquette virtuelle du projet.** Le promoteur aura sûrement une simulation visuelle de plus de vingt mille dollars mais il vous en faut une contextuelle pour être en mesure pour être en mesure d'illustrer vos préoccupations et questionnement. **Il faut prévoir cinq mille dollars pour une maquette volumétrique dans son contexte, topographie et paysage habillé.**»

«Pour le professionnel senior, 300\$/jour est un minimum et je crois que l'équivalent de quatre semaines plein temps incluant les audiences publiques est aussi un minimum...».

Donc, il est clair que l'étude d'impact est nettement incomplète au niveau des impacts visuels. Du texte, des figures, des tableaux, des organigrammes, etc. mais pas d'images!

En tant que ministre responsable, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs se doit d'exiger un de plus amples informations à ce chapitre de la part du promoteur. Sinon, le public n'a pas véritablement l'heure juste en matière d'impacts visuels et le gouvernement n'aura pas fait son devoir.

Recommandations

- 1) Obtenir le nombre précis de bâtiments associés aux pompes et aux SCV;
- 2) Qu'une véritable caractérisation du paysage du secteur soit effectuée;
- 3) Que la Commission, le ministre ou le gouvernement mandate une firme indépendante pour effectuer une maquette virtuelle volumétrique en trois dimensions qui présente le contexte, la topographie et le paysage habillé du site actuel et projeté en incluant les phases de construction;
- 4) Que la Commission, le ministre ou le gouvernement confie un mandat à une firme de consultants pour que nous puissions obtenir l'heure juste au niveau de la réhabilitation et de l'aménagement paysager du site après le projet;

- 5) Que les membres de la Commission du BAPE et le ministre effectuent des voyages afin de visiter différents sites abritant des ports méthaniers.

4.2 LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS ET DU PORT DE MER

Le professeur émérite James Fay du Massachusetts Institute of technology constitue une référence en matière de port méthanier et de gaz naturel. M. Fay recommande qu'un rayon de protection de 6,2 kilomètres soit applicable entre un noyau d'habitations et l'installation d'un port méthanier. Irving parle de 4,2 kilomètres. Or, le promoteur parle de 350 mètres, soit 18 fois inférieure à ce que prétend M. Fay!! Les premières maisons se situent à 1,5 kilomètre du projet de port méthanier de Gros-Cacouna. Il est difficile de connaître la vraie réponse à ce chapitre mais elle se situe peut-être en plein milieu. Ainsi, un port méthanier ne pourrait s'établir à moins de 3 trois kilomètres des premières habitations. Évidemment, le projet actuel serait irréalisable dans un tel cas.

Des réponses plus claires se doivent d'être trouvées à ce chapitre. Cette responsabilité incombe aux membres de la Commission et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Des vies humaines sont peut-être en danger et on ne joue pas avec ça!

La zone résidentielle de Cacouna n'est qu'à 1,5 kilomètres des installations. Des recherches devront aussi être effectuées par les membres de la Commission pour vérifier la distance des projets actuellement en cours (en construction, en demande d'autorisation, en phase d'élaboration) des zones habitées et si les différents endroits convoités sont aussi fragiles que Cacouna sur le plan de l'environnement, de la flore, de la faune, du tourisme.... Il faudra établir un comparatif avec le projet de Cacouna pour vérifier où nous nous situons dans tout cela.

Inutile de rappeler que dans plusieurs villes du nord-est des Etats-Unis et de la Californie, les citoyens ont voté NON à ce type de projet. Alors pourquoi ici??? D'autant plus qu'il y a ici un site d'enfouissement sanitaire qui reçoit les déchets de plusieurs municipalités environnantes et ce jusqu'à la Gaspésie en passant par Montmagny, une cour à ferraille, et une bétonnière. Autre fait qui caractérise Cacouna, la très faible superficie boisée sur le territoire de la paroisse. Bientôt on pourra aussi s'attendre à l'implantation de porcheries car la MRC est sur le point d'adopter son règlement en ce sens et les éoliennes sont peut-être sur le point d'être installées aussi. Sans oublier la durée de vie des éoliennes qui se situerait plus autour de 10-15 ans selon M. Chaumel de l'UQAR. Ces éoliennes viendront-elles garnir notre dépotoir prochainement? «Ça commence à faire du stock chez nous ça mes amis!» Surtout que Cacouna fait parti des 32 plus beaux villages du Québec! En tout cas, si le port méthanier arrive, on devrait songer à remplacer le nom de Cacouna par Cacacouna!

Dans un autre ordre d'idées, il y aurait apparemment des explosifs encore actifs dans une zone de 200 kilomètres carrés dans le secteur nord-est de l'Île Verte. Si un méthanier doit attendre avant d'accoster pour des raisons de météo, est-ce que le public est en

danger compte tenu que le navire devrait se stabiliser dans le secteur? Le promoteur ne semblait pas être au courant de cette problématique lors de la rencontre publique du 13 juin 2005.

Il y a plusieurs autres questions et aspects touchant la sécurité qui restent sans réponses. Des citoyens et des organismes ont posé plusieurs questions là-dessus. Elles peuvent porter sur la collision de navires avec un méthanière, sur une fuite de gaz, sur les conditions de navigation très hasardeuses en hiver, etc...

Je terminerai en parlant d'un peu de terrorisme. Ce n'est vraiment pas mon genre d'avoir peur, de faire peur et je suis un type qui fonce et qui croit au développement. Ce n'est pas mon genre de parler de terrorisme. Cependant, l'an dernier, j'ai fait une recherche sur Internet dans le moteur «google». J'ai tapé quelque chose comme «port méthanière et accident» ou gaz naturel et risque» et voici sur quoi je suis tombé.

J'ai réessayé de refaire le même cheminement et je n'y arrive pas toujours. Néanmoins, je pourrais donner l'adresse aux commissaires car je suis mal à l'aise de mettre l'adresse d'un site Internet qui prône la façon de fabriquer des bombes! Voici en gros sur quoi je suis tombé :

Terrorisme du XXI^e siècle

(Guide pratique du terrorisme)

Par Atta _____

(Association Atta _____)
Paris

Partie 1 : Idées reçues (20 vraies et fausses vérités)

Partie 2 : Le financement des groupes terroristes

Partie 3 : Les armes des terroristes (quelles armes, l'achat, fabrication de bombes)

Partie 4 : Les vraies et fausses cibles des terroristes

Au chapitre 3, on y donne des moyens pour fabriquer des bombes. Puis, à la page 173, dans une autre section plus loin dans le document, l'auteur donne la recette pour fabriquer une fusée de lancement. En associant du nitrate d'ammonium ou du perchlorate d'ammonium avec un combustible de la famille des plastiques aux propriétés caoutchouteuses tels les polyuréthanes que l'on retrouve sous forme de mousse dans les matelas et les sièges, on réussit à produire une poudre qui pourrait être très destructrice!

Sur ce point, il est important de mentionner l'arrestation récente d'une vingtaine d'individus à Toronto qui étaient en possession de nitrate d'ammonium! Le Canada, pays longtemps considéré comme étant à l'abri du terrorisme pourrait bien s'avérer une prochaine cible. Et les positions du gouvernement actuel au niveau des relations

extérieures ne font rien pour améliorer cette situation. La sécurité dans les ports québécois n'est pas non plus une priorité pour l'instant...

La partie 4 du rapport est très révélatrice. On y expose les cibles civiles vraies et les fausses. Selon l'auteur, la première vraie cible serait l'industrie chimique. Puis l'industrie du gaz naturel arriverait immédiatement derrière. On peut ainsi lire aux pages 119 et 120 : «L'industrie du gaz naturel constitue une cible parfaite pour un maximum de dégâts irréversibles avec un minimum de moyens. Son infrastructure est en effet sensible, à cause de la concentration physique des investissements et des technologies sur une surface donnée (usine de liquéfaction, méthanier, centrale électrique à turbine à gaz). Une usine de liquéfaction coûte plus de un milliard de dollars. Il est inutile d'y pénétrer (elle s'étend sur plusieurs hectares) pour la détruire. Il suffit de déclencher un bombardement à l'aide d'une demi-douzaine de mortier à quelques kilomètres de distance, durant une période de 20 à 30 minutes. La taille de l'usine, son prix et sa vulnérabilité aux explosifs en fait une cible idéale. **Ce raisonnement est également valable pour les méthaniers, particulièrement vulnérable lors des opérations de chargement et de déchargement dans les ports**».

Lorsque des citoyens ont posé des questions au promoteur au niveau des attaques potentielles de terroristes, les réponses ont toujours été évasives et très rassurantes. Le promoteur a toujours semblé minimiser le risque. Pourtant, les risques sont peut-être plus probables que ne le laisse présager le promoteur.

Recommandations

- 1- Que les membres de la Commission, le ministre, le promoteur ainsi qu'une délégation d'experts formée notamment d'individus septiques aux données fournies par le promoteur en matière de sécurité et de périmètre de protection rencontrent Monsieur James Fay du Massachusetts Institute of Technology afin de connaître toutes les informations en matière de sécurité et risques d'accidents au niveau d'un port méthanier et du gaz naturel liquéfié incluant les zones minimales attribuables au périmètre de sécurité.
- 2- Que les membres de la Commission et le ministre s'informent auprès d'experts en matière de sécurité afin de bien cerner, connaître et comprendre tous les aspects liés à la sécurité.

4.3 DES COÛTS ET DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES MAL ÉVALUÉS?

Le projet entraînera la création de 600 À 700 emplois temporaires par année si je ne me trompe durant les trois ans de construction. Il faut comprendre que Cacouna sera un immense chantier durant ces trois années si les promoteurs obtiennent le feu vert du gouvernement.

Des emplois à court terme, des impacts à long terme

Durant la phase d'exploitation, le nombre d'emplois permanents chutera de 20 fois par rapport à la phase de construction. Autour de 30 à 35 personnes seront à l'emploi. **C'est vraiment peu si on compare avec les impacts et les effets négatifs du projet, qui eux,**

s'échelonnent sur 40 ans. Et si, il y avait une décontamination du site à effectuer après 2050 ou encore un désastre environnemental qui viendrait faire prolonger les inconvénients et la durée de vie du projet?

Un démantèlement et une décontamination aux frais de qui?

Au niveau du démantèlement des installations lors de la fermeture du site, qui sera responsable en 2050? Le promoteur mentionne aux pages 2-119, 7-98 et 10-6 qu'il respectera les exigences des baux et les exigences gouvernementales tant provinciales que fédérales alors en vigueur. Le promoteur ne semble aucunement porter attention à la question de la décontamination possible du site à la fin du projet. Je crois qu'il devrait y avoir une responsabilité à cet égard et un fonds annuel de réserves devrait être constitué en ce sens. Si je ne m'abuse, la décontamination d'un site revient au propriétaire. Alors, qu'advient-il si le site doit être décontaminé à la fin du projet? Le gouvernement du Canada avec nos impôts devrait défrayer le coût! Si tel serait le cas, ce serait aberrant. NON MERCI.

Le prix aléatoire du gaz naturel

Un petit mot pour mentionner que le promoteur pourra en tout temps cesser ses activités si le prix du gaz naturel fluctue trop et ce, tant à la hausse qu'à la baisse. Il est vrai que ces entreprises sont riches à craquer et il serait très étonnant qu'elles ne puissent se procurer d'autres réserves de gaz naturel en raison des coûts élevés de cette ressource, mais qui sait? Toutefois, dans le cas inverse, le problème devient entier. D'ailleurs, en 1980, le même consortium avait obtenu le feu vert du BAPE pour construire le terminal méthanier à Gros-Cacouna. Mais les prix du gaz ont chuté à ce moment-là et le projet a été abandonné. Heureusement que les prix n'ont pas dégringolé trois ans après, soit juste après la construction! Cacouna aurait été pris avec cet immense éléphant blanc, ou plutôt, cet immense éléphant gris et noir pendant vingt-cinq ans sans que nous puissions faire quoi que ce soit. La vraie colonisation quoi!!!!

D'où l'importance d'exiger qu'un fonds annuel soit constitué par le promoteur pour le démantèlement des installations!

L'absence d'une analyse coûts-bénéfices et de nombreux coûts non dévoilés

L'étude d'impact du promoteur ne constitue pas une analyse coûts-bénéfices. En ce sens, de nombreux coûts assumés par la population, la municipalité et l'industrie touristique ne sont pas comptabilisés dans l'étude. **Les membres de la Commission devront considérer l'absence de données au niveau des primes d'assurances des habitations situées à proximité et la diminution de la valeur des résidences.**

Contrairement au promoteur qui affirme que les maisons pourraient même augmenter de valeur⁴, **les maisons situées à proximité devraient plutôt connaître une baisse de leur valeur** durant les premières années du projet. Par la suite, la valeur des maisons pourrait se stabiliser. Telle est, du moins, la version de notre agente d'immeubles qui nous suggère fortement de vendre en ce moment avant que l'annonce du projet (s'il y a) soit

⁴ Déclaration affirmée le jeudi 11 mai 2006 à la première partie des audiences publiques du BAPE vers 22 heures.

faite car la valeur pourrait dégringoler de 25% environ!!! Malheureusement, l'agente d'immeubles ne peut nous écrire quoi que ce soit à ce niveau. Il est possible aussi que l'entreprise ne veuille pas aller à l'encontre de la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup qui appuie le projet, qui sait??? Bref, une perte de valeur foncière des résidences situées à proximité est à prévoir en raison de la diminution de la qualité des paysages, l'augmentation du bruit, de poussières, de stress et d'inconvénients divers, la diminution de la sécurité, etc. Aucune personne n'est venue visiter notre maison et elle à vendre depuis trois mois! Beaucoup de personnes s'informent à savoir si le projet de port méthanier se réalisera ou non. Il est certain que ce projet a une influence majeure. **Ce projet fait beaucoup plus reculer les acheteurs potentiels que le contraire, croyez-moi sur papier!!!**

Le projet, au fur et à mesure, **nécessitera peut-être des travaux ponctuels d'infrastructures, d'équipements et de services divers** qui devront être assumés par la municipalité ou la communauté régionale. Des travaux de routes, des prolongements de réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaires et d'égouts pluviaux ainsi que l'agrandissement de station de pompage et d'épuration des eaux seront peut-être nécessaires. Dans le même ordre d'idées, les équipements en matière de protection incendie seront aussi à considérer. De plus, si un incident ou un accident se produisait, les coûts reliés à la protection incendie et à la sécurité policière seraient assumés par la communauté.

Les coûts de santé dont le Centre de Santé et services sociaux de Rivière-du-Loup a fait mention dans sa présentation ne sont pas non plus considérés par le promoteur. Oui, je crois que, personnellement, je vivrai de façon très stressée et tendue devant un tel complexe industriel lourd bourré de gaz naturel et j'ai le droit de le mentionner! Je ne sais pas comment je réussirais à dormir avec de telles installations à proximité. Je suggère aux membres de la Commission de relire et de relire le mémoire du centre de santé et des services sociaux du Grand-Portage. Les gens favorables au projet rêvent d'un emploi grâce au port méthanier mais qui sait si nous serons assez en santé pour continuer à travailler! On peut rire mais dans mon cas, je serai sûrement stressé et de mauvaise humeur lorsque les marteau-piqueurs et le dynamitage se feront entendre!

L'industrie touristique de Cacouna subira aussi les impacts de ce projet. Cacouna qui constitue un des plus beaux villages du Québec se verra-t-il rayé de cette association des plus beaux villages? La question mérite d'être posée. Que penser des conséquences du projet sur le sentier maritime ou si vous voulez, la Route Bleue, qui se veut un circuit en kayak de mer près des rives du fleuve du Bas-Saint-Laurent? Le projet de sentier maritime qui se prépare depuis environ trois ans reçoit aussi des subventions provenant de fonds publics. Des organismes publics et para-publics travaillent sur ce projet. Comment s'articulera le tracé à proximité de Cacouna? Et qu'advient-il lorsqu'un méthanier prendra la route de l'estuaire du Saint-Laurent? Enfin, si un accident survenait, ce serait probablement tout le circuit du sentier maritime qui serait remis en question!

Certaines personnalités publiques affirment haut et fort que l'industrie touristique de Montréal attire bon nombre de visiteurs année après année et pourtant, on y retrouve des raffineries de pétrole et ce type d'installations. J'aimerais préciser que les touristes à

Pointe-aux-Trembles et à Montréal-Est où se trouvent ces raffineries sont inexistantes! Les touristes à Montréal sont dans le Vieux-Montréal, au Vieux-Port, dans le centre-ville, et un peu partout sur l'île de Montréal mais pas à proximité de ces installations!. Les gens ne se promèneront pas en kayak de mer près des raffineries! Il faut aussi comprendre que le Bas-saint-Laurent se positionne de plus en plus comme une destination écotouristique. Ce projet ne cadre pas du tout avec cette orientation point à la ligne!

L'accessibilité au gaz naturel pour Cacouna : une incertitude totale!

Plusieurs organismes et individus croient que la région de Cacouna et de Rivière-du-Loup sera desservie en gaz naturel. Et le message se transmet ainsi dans toute la région comme quoi il ne faut pas laisser filer cette chance de pouvoir compter sur une autre source d'énergie comme le gaz naturel et qu'il faut encourager la réalisation du projet de port méthanier. Depuis deux ans que ce projet est annoncé et on ne peut encore rien affirmer! On ne s'est toujours pas si la région sera desservie ou non. Encore en mai dernier lorsque j'ai posé la question lors de la première partie des audiences publiques, on a jamais pu confirmer que la région serait desservie. Revenant à la rescousse du promoteur qui me répondait de façon incertaine, on m'a par la suite mentionné «qu'avec l'arrivée du port méthanier, Cacouna pourrait être considéré comme étant dans les ligues majeures et que la région pourrait constituer une avenue intéressante par Gaz Metro pour qu'elle soit desservie en gaz naturel et ce, de l'aveu même d'une personne de haut niveau de Gaz Metro» selon la personne qui me répondait. Et bien, je tiens à souligner que si une région désire être desservie, elle doit au préalable en adresser une demande à Gaz Metro et à la Régie de l'Énergie. Or, jusqu'à aujourd'hui, aucune demande n'a été adressée! Pourquoi? Parce que le projet n'est pas encore autorisé? Parce qu'il est fort probable que la région ne pourra être desservie et que l'on ne veut pas l'annoncer publiquement dans la crainte de voir fondre des appuis au projet?

Une chose est sûre. Une demande aurait pu être adressée afin de connaître si la région avec les industries et les grands consommateurs actuels peuvent espérer être alimentés en gaz naturel. Tout récemment, pendant les audiences publiques du BAPE, j'ai communiqué avec les autorités de Gaz Metro et voici le résumé de notre conversation :

GM : «Gaz Metro dispose d'un monopole en matière de distribution du gaz naturel au Québec. Un texte réglementaire encadre toute la question de la distribution. Il est notamment stipulé que Gaz Metro a une obligation de desservir une région pour qui le gaz naturel est accessible. Toutefois, cette obligation doit rencontrer des conditions, des paramètres financiers et économiques qui sont mentionnés dans le texte réglementaire. Ces paramètres sont établis en fonction des coûts, des marchés réels au moment où la demande est effectuée et le marché potentiel. Si la masse critique n'est pas là, la région ne sera desservie. Ça relève au bout de la ligne de la Régie de l'Énergie. Il est certain que Gaz Metro est intéressé à desservir plus de résidences, d'industries et d'entreprises mais il doit y avoir un volume suffisant pour pouvoir amortir l'investissement. C'est un peu comme le prolongement d'un réseau d'aqueduc. Une analyse de la situation est produite en établissant la distance à parcourir pour l'alimentation, en inventoriant les entreprises existantes et potentielles susceptibles d'être intéressées au gaz naturel comme les

industries, les écoles, les hôpitaux, etc. Une demande doit être formulée, ce qui dans le cas de Cacouna n'a pas encore été fait. Il arrive que des petites communautés puissent être alimentées. Nous avons récemment desservi la petite municipalité de Saint-Prime au lac Saint-Jean». Il est clair que la municipalité de Saint-Prime est une petite localité pour la personne représentant Gaz Metro.

Or, la municipalité de saint-Prime compte 2 700 personnes, 40 industries manufacturières⁵ dont Moboco, Coupex, Donohue, Tanguay, western Star Lac-St-Jean et Sdérigraphie 9000⁶. Le grand Cacouna fusionné compte 1 772 habitants et un nombre sûrement plus restreint d'entreprises et d'industries. Et les entreprises de Cacouna sont fort probablement moins énergivores que celles présentes à Saint-Prime...

La seule chose qu'on puisse dire avec les informations précédentes, c'est qu'il est loin d'être assuré, même très loin d'être assuré que la municipalité de Cacouna soit alimentée en gaz naturel!!! Et pour Rivière-du-Loup, le promoteur n'a rien avancé non plus. Si le gazoduc longe l'autoroute 20, il faut compter quelques kilomètres avant d'arriver à l'hôpital et au parc industriel, ce qui augmente considérablement les coûts...

Encore faudrait-il adresser une demande...Au moins, nous serions branchés et on arrêterait de se faire dire n'importe quoi!!!!

L'entente sur les redevances à verser aux municipalités

L'entente sur les redevances est certainement alléchante. D'ailleurs, à deux semaines du référendum portant sur l'acceptation du projet de port méthanier dans le village, soit autour du 10 septembre 2005, un journal hebdomadaire de la région citait en première page et en gros caractère «Énergie Cacouna verse une pluie de millions sur la région»! Ce gros titre et cette entente ont certainement joué un rôle dans les résultats du référendum. Il faut quant même mentionner que cette entente n'est toujours pas en vigueur et qu'elle n'est toujours pas ratifiée par le ministère des Affaires municipales et des Régions!. Cela fait pourtant déjà plus de six, sept mois qu'elle est sur le bureau de la ministre! Il serait intéressant de diviser le montant annuel prévu pour Cacouna par le nombre de citoyens pour connaître combien que ça revient par tête de pipe! Est-ce-que 1 000 \$ par année par habitant, c'est acceptable pour ce type de projet? Personnellement, je n'y crois pas! De toute façon, ce projet ne devrait pas être seulement une question d'argent! En fait, on ne devrait jamais trafiquer la sécurité et la qualité de vie par de l'argent! Il serait bon d'examiner la liste des projets que la municipalité se prépare de réaliser avec tout cet argent. Une liste de projets transmise à tous les citoyens à quelques jours du référendum semblait avoir été préparée très rapidement. L'estimation des coûts pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et d'égout sanitaire sur la rue de la Grève est chiffrée à 450 000\$. Or, il en coûte au minimum, 1 000 \$ du mètre linéaire pour ces trois services selon une firme d'ingénieurs conseils de la région⁷ et la division

⁵ MRC Le Domaine du Roy, Document sur les objets de la révision du schéma d'aménagement, 1999.

⁶ Site Internet de la municipalité de Saint-Prime.

⁷ Le nom de la firme pourra être divulgué aux commissaires. Il pourrait peut-être s'agir de la même firme de consultants avec qui la municipalité fait affaire.

des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions. La distance à parcourir selon la réponse obtenue lors d'une séance du conseil municipal tenue en septembre 2005 est de 700 mètres! Donc, l'estimation chiffrée dans le communiqué transmis à tous les résidants serait inférieure de 250 000 \$, soit une diminution de 36%!!! Si vraiment il y a une erreur, qui paiera la note?

Enfin, pour terminer, il faut mentionner que l'entente prévoit une indexation de 2% par année durant les 40 ans du projet. Cette indexation ne suivra pas nécessairement le coût de la vie. Autre chose, l'entente peut paraître mirobolante mais elle ne représente probablement qu'un tout petit pourcentage des bénéfices nets des deux entreprises!

Recommandations

- Que les membres de la Commission mandate une firme indépendante pour la réalisation d'une étude coûts bénéfices qui viendrait englober tous les coûts associés au projet incluant les coûts sociaux et les coûts environnementaux.
- Que le promoteur verse une somme annuelle dans un fonds en vue de la décontamination à long terme.

4.4 UNE PROFONDE DIVISION SOCIALE

Le 13 juin 2005, une rencontre publique a eu lieu entre la population et le promoteur. La municipalité du village de Cacouna a organisé cette rencontre. Le promoteur était accompagné de certains de ces experts qui ont contribué à rédiger l'étude d'impact. L'étude d'impact venait d'être déposée à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Cette soirée d'information a été tenue en raison des démarches effectuées par la municipalité mais aussi, de par les initiatives répétées de Vision Cacouna. Lors de cette soirée d'information, de nombreuses questions sont demeurées sans réponses. Près de 275-300 personnes y participaient. Suite à cette rencontre, un référendum a été annoncé par la municipalité du Village de Cacouna.

Durant l'été, un véritable tourbillon a soufflé sur Cacouna. Des négociations sur les redevances que le promoteur s'attend à verser aux municipalités concernées et à la MRC, le processus de regroupement entre les deux Cacouna qui «par hasard» refait surface, la municipalité et le maire du village qui se prononcent à quelques jours du référendum en faveur du projet de terminal méthanier et j'en passe. L'entente sur les redevances sera évidemment conclue deux semaines avant la tenue du référendum. D'ailleurs, un journal hebdomadaire de la région écrira en première page «ÉNERGIE CACOUNA VERSE UNE PLUIE DE MILLIONS \$\$\$ SUR LA RÉGION». Jusqu'au référendum et en fait jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons toujours pas obtenu les réponses du promoteur quant à nos questions...Le promoteur avait pourtant mentionné lors de la soirée publique d'information que nous aurions ces réponses! Beaucoup d'argent mais pas de réponses! Il me semble qu'il y a une faille à ce niveau, le promoteur n'a pas agi en personne morale responsable. Des réponses se doivent d'être exigées... Encore aujourd'hui, et les audiences publiques l'ont bien démontré, de multiples questions sont toujours sans

réponses ou encore sont répondues de façon évasives, incomplètes, hypothétiques ou nuancées.

Quant au processus de regroupement des deux Cacouna, il convient de mentionner que la municipalité de la Paroisse l'avais remis aux calendres grecques en mai 2005. Pourtant, les pourparlers ont repris quelques temps après l'annonce de la tenue d'un référendum et les premières négociations relatives aux fameuses redevances de 6,5 Millions de dollars par année!...

Ce projet a nettement divisé la population. Personnellement, notre maison est à vendre en raison de ce projet, peu importe, qu'il se réalise ou non! Nous voulons partir parce que notre rêve a viré en cauchemar! Je ne me vois pas à proximité d'immenses réservoirs remplis de gaz naturel. Nous avons entrepris, en août 2004, d'importants travaux de rénovation sur la maison juste avant l'annonce de ce projet. Jamais, nous aurions entrepris ces travaux si nous avions su. Vous investissez un gros montant d'argent, et voilà on vous annonce ce projet que vous ne vous attendiez pas! Vous vous dépêchez de finir vos rénovations pour vendre au plus vite! Beau projet, beau rêve! Ce n'est vraiment pas agréable et c'est un cauchemar.

En tout cas, si la maison n'est pas vendue au moment de l'annonce de la réponse du ministre face au projet et que celle-ci devait s'avérer favorable au port méthanier, j'espère que les gens du oui vont faire des offres raisonnables basé sur la valeur marchande du mois précédent pour notre maison. Après tout, ces gens veulent le projet alors avec notre maison, ils se retrouveront dans les premières loges! Ces gens jouiront à la moindre détonation. Tout le monde serait content.

Au lieu de nous présenter toutes sortes de projets annoncés avec tous ces millions de dollars juste avant le référendum, peut-être que nous aurions pu obtenir des réponses à nos questions posées lors de la soirée d'information publique du 13 juin 2005! Nous nous serions sentis plus respectés! Peut-être qu'une indemnisation auprès des résidences touchées aurait été perçue de façon plus positive par une partie de la population.

Socialement, Cacouna sera méconnaissable avec ce projet. Durant le jour, la population de Cacouna à proximité du port doublera en émettant l'hypothèse qu'environ 700 personnes demeurent près du port de mer.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS FINALES

Ce projet ne répond en rien aux critères de développement durable.

Il s'agit d'un projet économiquement questionnable qui divise la communauté et qui est écologiquement inacceptable!

Économiquement questionnable car il profitera surtout à deux grandes entreprises multinationales qui génèrent d'immenses bénéfices nets annuels⁸ et qu'il n'intègre pas tous les coûts. De plus, il reste de nombreuses questions sans réponses tant sur le plan économique que sur les plans de la sécurité et de l'environnement.

Un projet **lourd** de conséquences qui ne répond pas au concept de développement durable car il ne constitue pas un équilibre entre les trois composantes que sont l'économie, la question social et l'environnement. De plus, il ne satisfait pas à répondre à un besoin actuel sans pour autant compromettre les besoins des générations futures! La ressource est aussi épuisable et elle sera acheminée dans le gazoduc en fonction du volume maximal que celui-ci peut distribuer. Cette façon de faire va accentuer l'épuisement de la ressource et ne rencontre en rien le concept de développement durable. La démonstration que nos besoins sont criants n'est pas concluante et nous ne savons pas où sera acheminé le gaz naturel car nous ne savons rien encore du gazoduc! Quels besoins va-t-on satisfaire??? Ceux des Etats-Unis ou ceux de la région?

Je fais plusieurs recommandations dans ce rapport afin d'indiquer que le promoteur n'a pas véritablement produit une étude d'impact complète et fiable. De nombreuses lacunes semblent être présentes dans les sections que j'ai analysées et dans de nombreuses autres sections si je me fie aux commentaires de plusieurs personnes et organismes qui ont participé aux audiences publiques.

De nombreuses questions restent toujours sans réponses ou encore obtiennent des réponses évasives, hypothétiques et incomplètes.

Pour toutes ces raisons, je recommande à la Commission du BAPE, au ministre et au gouvernement du Québec de ne pas autoriser la construction du projet de port méthanier à Gros-Cacouna compte tenu de tous les éléments qui sont mentionnés précédemment et de ceux qui suivent :

- Le projet s'insère dans un milieu marin et côtier très sensible sur lequel repose cinq écosystèmes de grande valeur;
- Il n'est pas démontré que Le projet contribuera à l'effet de serre
- Les retombées économiques ne sont pas encore toutes connues ou parfois hypothétiques et nous sommes incertains que la région sera desservie en gaz naturel;

⁸ Si je ne m'abuse, Trans Canada a fait un bénéfice net après impôts de 300 millions \$ en 2003.

- Le projet ne tient pas compte de plusieurs coûts qui pourraient être assumés par la collectivité (infrastructures diverses, sécurité-incendie, etc.);
- Des impacts économiques importants devront être subis par l'industrie touristique;
- L'aspect de la sécurité reste toujours préoccupant et le promoteur ne m'a pas rassuré sur ce point;
- De nombreuses questions demeurent toujours, au 15 juin 2006, sans réponses ou encore, avec des réponses évasives, hypothétiques, incomplètes, etc.
- L'absence, si je ne m'abuse, d'un fonds de démantèlement et de réserve pour assurer la décontamination du site dans 40 ans, s'il y a.

Toutefois, si la Commission et le ministre décident autrement, j'aimerais que toutes les recommandations que j'énumère dans le présent mémoire puissent être retenues et exigées de la part du gouvernement.

Enfin, advenant une réponse favorable du ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs face au projet, je demande qu'un fonds soit disponible pour que le promoteur ou les autorités publiques gouvernementales ou municipales achètent les maisons situées dans l'environnement immédiat, notamment celles sur la rue de la Grève et ce, à leur valeur marchande du mois précédent plus une somme financière reliée au dédommagement. Ce serait alors la seule vraie marque de respect qui nous aura été accordée.

En terminant, au lieu de se poser la question à savoir si le site convient au projet, il faudrait peut-être se demander si le projet convient au site???

Merci